

Mais je pense que le député de Leeds en particulier sera fier quand je remporterai une médaille d'or à la natation.

Je suis sûr que tous les députés de la Chambre souhaiteront bonne chance au premier ministre pour qu'il remporte la médaille d'or car au moins cela montre qu'il essaye de faire quelque chose. Mon rappel au Règlement, monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: Si le député désire se plaindre de ce qu'on a pas répondu à sa question il ferait mieux d'en venir au fait.

M. Cossitt: Si j'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, c'est simplement pour ceci: le premier ministre a maintenant révélé pourquoi il avait hâte d'acquiescer cette piscine et la Chambre peut sans doute s'attendre qu'il fasse preuve d'autant de hâte pour donner la liste des donateurs, des montants donnés, pour indiquer s'il y a eu des concessions fiscales et si, autrement dit, nous pouvons être sûrs qu'il n'y a pas eu de conflit d'intérêts ou d'inconvenance à l'égard de cette piscine. J'estime que la Chambre a droit à ces renseignements et j'aimerais que le secrétaire parlementaire ou le premier ministre nous disent quand nous les obtiendrons.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je comprends l'intérêt du député et je comprends qu'il veuille aller au fond des choses, mais la meilleure façon de le rassurer, c'est peut-être de lui dire que si j'aimerais remporter une médaille de natation, lui aimerait peut-être en avoir une en plongée et je l'inviterai à plonger le premier. Il pourra même venir avant qu'il y ait de l'eau dans la piscine.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Cossitt: A ce même propos puis-je ajouter ceci: j'aimerais assurer le premier ministre que je ne saurais jamais marcher sur l'eau aussi bien que lui.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Les deux côtés ayant fait également valoir leur point de vue sur le rappel au Règlement, nous devons passer au suivant.

C'est maintenant la deuxième fois que l'on formule ce rappel au Règlement, mais je n'ai rien trouvé dans le Règlement et les précédents qui autorise la présidence à décider que la Chambre ne doit pas accepter, comme on l'a laissé entendre, que certaines questions soient censées avoir été transformées en ordres de dépôt de documents pour que ceux-ci puissent être présentés. Je ne puis que répéter, en réponse à certaines des démarches que l'on a faites à sujet, qu'il y a, j'en suis certain, un moyen de modifier cette procédure par les voies régulières et que je n'ai pas l'impression que la présidence dispose des moyens voulus pour procéder à ce changement. Si les députés veulent voir modifier la procédure concernant ces questions, il doit y avoir un moyen de discuter de cette question.

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nos 463, 632 et 1018 marquées d'un astérisque.

Questions au Feuilleton

*LE CENTRE D'INSTRUCTION DE CHURCHILL

Question n° 463—M. Forrestall:

1. Quelle est, pour la présente année financière, l'augmentation exacte du nombre des employés et des montants affectés à l'entraînement du personnel des Forces armées dans l'Arctique, suite à l'ouverture du Centre d'entraînement dans l'Arctique à Churchill?

2. Quelles autres mesures le gouvernement a-t-il l'intention de prendre afin d'améliorer le potentiel opérationnel des Forces armées dans le Nord?

3. Quel pourcentage du personnel ayant suivi l'entraînement dans l'Arctique depuis le 1^{er} janvier 1969, fait encore partie des Forces armées canadiennes?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, voici la réponse à la première partie de la question: l'augmentation précise de personnel au Centre d'instruction des Forces canadiennes dans l'Arctique, à la SFC de Churchill, est de 15 et l'augmentation des crédits pour l'année financière 1974-75 s'élève à \$102,594. La réponse à la deuxième partie est la suivante: le ministère, reconnaissant la nécessité d'accorder une importance continue à la capacité des Forces canadiennes dans le Nord, projette les activités suivantes: a) exercices dans le Nord visant à former des spécialistes compétents en cas de gros accidents d'aviation; b) exercices de navigation et d'exploration maritimes dans la Baie d'Hudson; c) poursuite des exercices terrestres au niveau de la compagnie du bataillon, qui assurent un entraînement dans l'Arctique à plusieurs centaines de militaires à la fois; d) poursuite des cours pour la formation d'instructeurs sur l'Arctique, comprenant 25 candidats chacun; e) poursuite des exercices New Viking pendant toute l'année, pour le personnel de la Force régulière et de la Force de réserve.

La réponse à la troisième partie est que ces renseignements ne sont pas actuellement disponibles et il coûterait trop cher de les obtenir. Depuis janvier 1969, environ 35,000 militaires ont été entraînés dans l'Arctique.

*LES COURS DE LANGUES OFFERTS À ANN-MARIE ET RENEE KENNEDY

Question n° 632—M. Forrestall:

1. Le ministère de la Défense national a-t-il autorisé Ann-Marie et Renee Kennedy, filles de M. John Kennedy de Dartmouth (Nouvelle-Écosse), à suivre les cours réservés aux francophones, et dans l'affirmative, à quel niveau scolaire était rendue chacune des intéressées lors de la retraite de leur père des Forces armées canadiennes?

2. Combien d'années d'études leur restait-il à faire?

3. Combien d'élèves étaient inscrits aux cours que les deux jeunes filles ont terminé avec succès?

4. Le ministre de la Défense nationale a-t-il étudié la situation décrite ci-dessus, et dans l'affirmative, quelle décision a été prise?

5. La décision du ministre de retirer ces deux jeunes filles des classes «francophones» est-elle conforme à l'objet et à l'esprit de la Loi sur les langues officielles?

6. La décision du ministre de leur refuser la possibilité de terminer leurs études dans des classes où l'enseignement était donné en français, illustre-t-elle la politique du ministère de la Défense nationale quant au degré d'encouragement qu'il accordera à l'enseignement du français?